

PRESENTATION DU PROJET EUROPEEN URBACT « CITYMOBILNET »

MERCREDI 24 FEVRIER 2016 DE 10H00 à 11H30

HOTEL DE VILLE DE MORNE-A-L'EAU

La ville de Morne-à-l'Eau a été retenue comme ville partenaire du projet CITYMOBILNET portant sur la mobilité urbaine durable initié par la ville de Bielefeld en Allemagne en décembre dernier.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme européen URBACT III, relatif à la mise en place d'un réseau de planification en matière de mobilité urbaine durable.

Elle fait désormais partie d'un réseau de 12 villes à travers l'Europe, et est la seule ville issue d'une Région Ultrapériphérique, qui ont pour ambition définir leur plan de mobilité urbaine durable, SUMP pour Sustainable Urban Mobility Plan.

Séminaires, échanges, partages de connaissances, d'expérience et d'expertises transnationaux et locaux seront au programme de ce réseau jusqu'en juin 2016.

Qu'est ce que le programme européen URBACT III ?

Les principes généraux

URBACT est un programme européen d'échanges, d'apprentissage, de capitalisation d'expérience pour un développement urbain durable lancé en 2002. Il a pour ambition de permettre aux villes de travailler ensemble et de co-construire des réponses innovantes aux grands défis urbains et d'affirmer leur rôle -clé face aux défis de plus en plus complexes de nos sociétés.

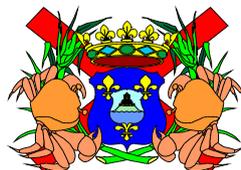
Il favorise

l'émergence de solutions concrètes, nouvelles et durables,

l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement urbain durable.

Son principe repose sur la construction de réseaux de 5 à 12 villes de différents pays européens qui décident de travailler ensemble sur une période de temps limité sur une problématique qui leur est commune aux fins d'y apporter des réponses. L'animation de chaque réseau est assurée par une ville pilote ou chef de file appuyée par un expert. Les autres villes du réseau sont désignées comme étant des villes partenaires.

Au sein de chacune des villes, un groupe d'action local est mis en place. Des représentants de ce groupe participent aux séminaires transnationaux qui sont organisés dans le cadre du réseau, le groupe éprouve les outils qui sont proposés, analyse les difficultés de mise en œuvre, les améliore, ect..



Pendant la durée de vie de ces réseaux, des recommandations, des recueils d'expériences ou des boîtes à outils sont produits et seront partagés et mis à disposition des acteurs de la ville.

Trois programmes se sont déjà succédés depuis 2002.

URBACT III couvre la période 2014 – 2020 et est co-financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et les Etats membres et partenaires (Norvège et Suisse).

Le budget total alloué pour l'ensemble de ce troisième programme est de 96,3 millions euros et est destiné au fonctionnement des différents projets et réseaux.

Le programme est suivi par un comité de pilotage qui autorise le lancement des différents appels à projets URBACT et un secrétariat technique.

En quoi consiste le réseau CITYMOBILNET ?

Les conditions de réalisation du projet.

Le projet CITYMOBILNET fait partie des 21 projets retenus par le comité de pilotage URBACT III à l'issue du 1^{er} appel à projets qui s'est déroulé du 31 mars au 15 juin 2015.

Le Chef de file est la ville de Bielefeld en Allemagne.

Son ambition générale est de faire face aux problèmes majeurs de la mobilité urbaine en permettant aux villes de développer des stratégies de mobilité urbaine durable pour les 10 à 15 prochaines années dans un processus global et co-productif.

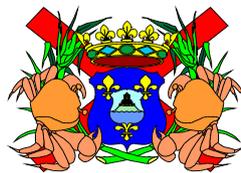
L'objectif de ce réseau est donc d'élaborer des plans de mobilité urbaine durable suivant différents contextes locaux.

L'accent sera mis sur

les échanges de connaissance, l'apprentissage et la capacité à construire avec toutes les villes partenaires,

la co construction des actions du plan à élaborer, ce qui supposera la mise en place d'une démarche participative au sein de chaque ville.

La vie de ce réseau comprend deux grandes phases :



La Phase 1 se déroulant entre la mi - septembre 2015 et la mi - mars 2016, marquée par les principales étapes que sont

L'extension du réseau. C'est la possibilité donnée à d'autres villes d'Europe de venir rejoindre le réseau. C'est dans ce cadre que Morne-à-l'Eau a été retenue.

L'élaboration, par le Chef de File et l'Expert du réseau des lignes directrices et partagées du réseau,

Pour les villes partenaires, la mise à disposition d'éléments sur la situation de la mobilité sur leur territoire, l'accueil et l'organisation d'une visite du Chef de File, la mise en place du groupe d'action local.

La phase 2 constitue le cœur du projet devant permettre de co produire le plan de mobilité urbaine durable

Participation aux séminaires transnationaux,

Partage des connaissances, des méthodes, des outils acquis lors du séminaire, formation du groupe d'action local,

Elaboration du SUMP suivant le processus itératif.

Elle durera deux ans de juillet 2016 à juin 2018.

Les villes partenaires au sein de ce projet sont Szekesfehervar (Hongrie), Slatina (Roumanie), Burgos (Espagne), Agii Anargyri-Kamatero (Grèce), Braga (Portugal), Marseille (France), Palerme (Italie), Gdansk (Pologne), Valetta (Malte), Zadar (Croatie), Morne-à-l'Eau (France).

Pourquoi la Ville de Morne-à-l'Eau s'est elle portée candidate à ce réseau ?

Problématiques et enjeux de mobilité pour la ville de Morne-à -l'Eau

Le constat : des voies de circulation à aménager et à sécuriser

Avec deux routes nationales (RN5 et RN6) et une route départementale (RD 108) permettant de rejoindre le nord, le sud et l'est de la Grande-Terre et traversant son centre bourg, Morne-à-l'eau est une ville « centre » où circulent près 30 000 véhicules par jour. Piétons, cyclistes, automobilistes s'y côtoient dans des conditions qui gagneront à être améliorées en termes de sécurité et de confort notamment pour la mobilité douce. En effet, ce flux non sécurisé en centre bourg de véhicules génère des risques permanents et des nuisances fortes pour les piétons (scolaires, citadins,

personnes âgées) et les usagers à vélo. Ainsi, ces 5 dernières années, 3 mères (sexagénaire) de famille ont perdu la vie sur des passages protégés en plein centre ville. Ceci est d'autant plus exaspérant et attristant que les déplacements doux sont les plus durables pour un centre bourg. Aussi, dans le cadre de la concertation Agenda 21 la population s'est fortement mobilisée pour l'amélioration de ce type de déplacement singulièrement dans le centre ville.

<p>RN5-Rue du Moule 15 000 véhicules/jours</p>	<p>RN6 Boulevard Mandela Absence de voies cyclables</p>	<p>Rue Girard - trottoirs pas toujours praticables pour les piétons</p>

La stratégie : un agenda 21 local reconnu Agenda 21 local France en octobre 2015

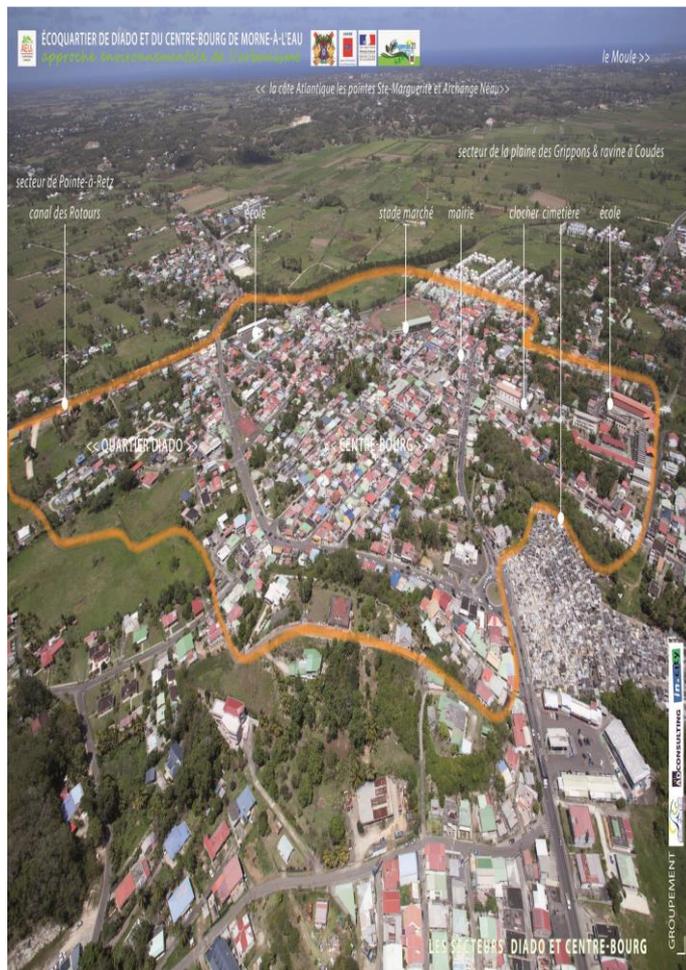
La ville de Morne-à-l'eau s'est dotée d'un Agenda 21 local France depuis novembre 2014 définissant sa stratégie territoriale en matière de développement durable pour les 15 prochaines années.

Huit grandes ambitions ont été retenues par la population et la collectivité dont la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et ses impacts.

Plusieurs leviers d'action ont été identifiés pour répondre à cet objectif comprenant la révision des modes de déplacements et de transport sur son territoire par le développement de mode de déplacements piétons et doux.

Un périmètre d'action pour la réalisation du SUMP : le projet d'EcoQuartier dans le centre bourg

Depuis 2015, la ville a initié les études préalables à la construction d'un EcoQuartier, via une Analyse Environnementale de l'Urbanisme (AEU2) avec l'ADEME dans le centre bourg. Le « SUMP » en constituera le volet mobilité.



Périmètre de l'EcoQuartier et du plan de mobilité urbaine durable

Un groupe d'action local pour le SUMP de Morne-à-l'Eau

La construction du plan de mobilité urbaine durable doit s'inscrire dans un cadre dynamique, participatif et transparent impliquant des représentants du territoire concerné par cette problématique :

Des Représentants des associations et les clubs de marcheurs de la ville,

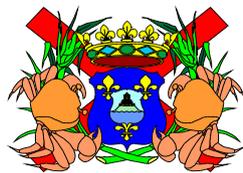
Des Représentants des établissements d'enseignement de la ville, des centres d'accueils pour enfants, des centres de loisirs,

Des Représentants de l'équipe municipale et des Agents de la collectivité,

Des Représentants des acteurs privés notamment du transport,

Les Bureaux d'études appuyant la ville dans la réalisation de son plan local d'urbanisme et dans la mise en œuvre de sa démarche EcoQuartier AEU2,

EUROPEAN
PROGRAMME
FOR
SUSTAINABLE
URBAN
DEVELOPMENT



Les acteurs publics régionaux : Etat via la Direction de l'Environnement et du Développement Durable, La Région Guadeloupe, l'ADEME, la CANGT, le CAUE, Routes de Guadeloupe.